

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 28 mai 2012, à 18H00 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Denis Racine pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **LE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2012 À 18H00**

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay-Côté et Hélène D. Michaud
Monsieur le conseiller	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et Éric Chamberland, inspecteur municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture**
 - 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3 - Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 - 4. Résolutions**
 - 4.1 Octroi de contrat **ENV-2012-03** – Mandat à la firme ROY VEZINA et associés pour la réalisation d'une étude préliminaire comparative de technologies pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées
 - 4.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013
 - 5 - Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 - 6 - Clôture de la séance**
 - 7 - Levée de la séance**
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

II EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

12-05-119

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Octroi de contrat **ENV-2012-03** – Mandat à la firme ROY VEZINA et associés pour la réalisation d'une étude préliminaire comparative de technologies pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées

12-05-120

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal mandate la firme ROY VEZINA & Associés pour la réalisation d'une étude préliminaire comparative de technologies pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées pour les résidences existantes au montant de 6 860 (six mille huit cent soixante) dollars plus les taxes applicables;

LA soumission ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

LES sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense seront prises à mêmes le surplus cumulé non affecté.

4.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013

12-05-121

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac Sergent approuve les dépenses pour les travaux à exécuter (réfection de l'assiette) sur le chemin des Mélèzes, et Tour-du-Lac Sud pour un montant subventionné de 37 500 \$ dollars conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux seront exécutés dans les meilleurs délais conformément aux présentes dépenses sur les chemins précités dont la gestion incombe à la Ville de Lac Sergent;

QUE le dossier de vérification sera constitué.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-05-122

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 18h25.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière